

L'assainissement non collectif

4-1

Généralités : contexte réglementaire, entretien

L'assainissement non collectif constitue un mode d'assainissement à part entière, performant et fiable pour peu qu'il soit mis en œuvre correctement et parfaitement entretenu.

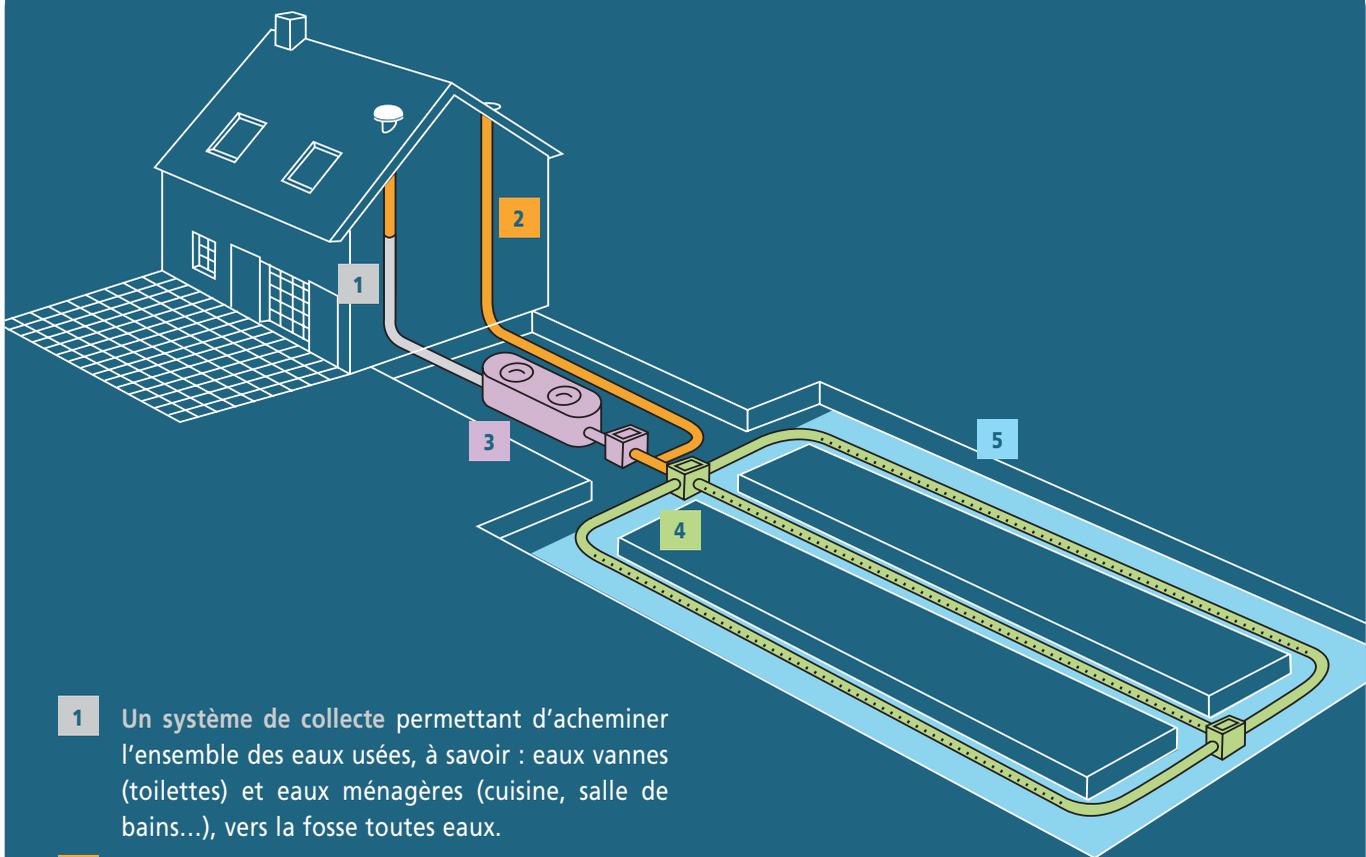
Les facteurs déterminants

- La conception de l'installation qui doit être adaptée aux **caractéristiques des terrains** (nature, pente, perméabilité, surface disponible...). **Il est donc conseillé, pour toute construction nouvelle ou réhabilitation, de faire procéder à une étude de sols parcellaire par un bureau d'études spécialisé.** Cette étude est obligatoire pour les dispositifs d'assainissement non collectif autres que les habitations individuelles (gîtes, restaurants...).
- **La mise en œuvre du dispositif** : les prescriptions techniques définies dans la norme XPP 16-603 doivent être connues et respectées.
- **Le bon entretien de l'installation** : les vidanges régulières des boues accumulées dans la fosse sont indispensables à la pérennité de l'installation.

Les techniques existantes sont définies dans l'arrêté du 6 mai 1996 et dans la norme AFNOR XPP 16-603

Sont présentées ici les principales filières

L'assainissement non collectif : principe de fonctionnement



- 1 Un système de collecte** permettant d'acheminer l'ensemble des eaux usées, à savoir : eaux vannes (toilettes) et eaux ménagères (cuisine, salle de bains...), vers la fosse toutes eaux.
- 2 Un système de ventilation** permettant d'évacuer les gaz de fermentation produits dans la fosse toutes eaux.
- 3 Un prétraitement** (en général une fosse toutes eaux) dans lequel s'effectue une décantation et une digestion par voie anaérobie des matières organiques les plus grossières. En sortie de fosse, les eaux contiennent encore environ 70% de la pollution initiale.

- 4 Un dispositif de traitement.** La filière à mettre en œuvre sera fonction des caractéristiques du site. Les effluents sont traités par les micro-organismes présents dans le sol.
- 5 Un dispositif d'évacuation.** En fonction de la nature des terrains (perméabilité notamment), les effluents traités peuvent soit rejoindre le sol en place (solution à privilégier), soit le sous-sol ou le milieu hydraulique superficiel sous certaines conditions.